

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 62/714 du 23/7/84
M.P.S. D.C.T.F.P. D.F.P. 07

Portant intégration et nomination de Monsieur
MISSIE-NCAMIYE Innocent dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers -SAF- (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

C I S A S :

D.G.D.

D.C.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;
- (/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- (/u le décret n° 63/83/FP-EE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
- (/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;
- (/u la lettre n° 5651/NEW-DCBOC/DOB du 12.10.1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRET :

.../...

48

ARTICLE 1er - Monsieur NISSIA NCAMBE Innocent, né le 1er Octobre 1953 à Kingant, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (D.E.S.S) Informatique Section Sciences et Philosophie Obtenu à l'Université de Rennes (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (S.A.F. Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indicé 710

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, Publié au JORPE et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

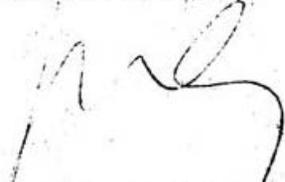
Brazzaville, le 23 JUILLET 1984

Le Ministre du Plan,



Pierre MOUSSA .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIOMA .-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,



Ithi Ossétounba LEKOURIDZOU .-

AMPLIATIONS:

- JURPO.....2
- DGTFP.DEP.....2
- DEP.EST.....2
- D.G.E.....2
- D.G.F.....1
- Mini.Plan.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

